

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURGIS LE 28 Octobre 2021

La réunion du conseil municipal s'est déroulée le 28 octobre 2021 à la Mairie de COURGIS, ancienne salle du conseil.

Sont présents :

Bernadette CHANCEL, Maire - Cécile CZUBA - Marie Sylvie GROSSOT – Alain DUPRE – Anthony GROSSOT – Emilien BOUC – Bertrand THOMAS – Nadine VAUTRIN - Assistés de la secrétaire de Mairie.

Laetitia BERT, absente excusée donne son pouvoir à Cécile CZUBA.

La réunion débute à 19 h00.

Secrétaire de séance : THOMAS Bertrand

La réunion se déroule suivant l'ordre du jour établis par Mme le Maire :

Mme le Maire annonce la démission de M. Fabrice DELINOTTE.

POINT N°1

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT N°2

Demande de prêt bancaire.

Une demande de prêt bancaire est réalisée pour finaliser le reliquat de financement de la toiture de l'église. (Le chantier est subventionné à 80%).

Le montant à emprunter est de 40 000,00 euros remboursables sur cinq ans.

Bernadette CHANCEL a reçu plusieurs propositions de banques. (Crédit Agricole-Banque-Populaire- Banque -des Territoires-Caisse-Epargne)

La banque retenue la mieux disante est la Caisse d'Epargne.

La délibération est adoptée par

Pour : 8 voix

Contre : 0

Abstention : 1

POINT N°3

Création de ligne de trésorerie.

Une création de ligne de trésorerie est réalisée pour le financement de la TVA.

Le besoin de cette ligne de crédit est de 56 000 ,00 euros.

Bernadette CHANCEL a reçu plusieurs propositions de banques. (Crédit Agricole-Banque-Populaire- Banque -des Territoires-Caisse-Epargne)

La banque retenue la mieux disante est la Caisse d'Epargne.

La délibération est adoptée par

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 4

Travaux du SDEY

La ligne haute tension qui dessert le site du MOULIN va être remplacée car elle n'est plus adaptée au besoin du local.

Le SDEY, accompagne la commune pour remplacer la ligne en basse tension. Il est demandé au conseil de valider la convention et de délibérer sur ce projet pour un montant de 10 483,52€

De ce fait ENEDIS va remplacer le compteur actuel par un LINKY avec puissance adaptée, pour un montant de 1 789.94€

La délibération est adoptée par :

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°5

La CLECT (Commission Locale Evaluation des Charges Transférées).

Cette commission gère la répartition des attributions communales des communes membres.

Pour notre commune, l'attribution de compensation s'élève à 69 767 EUROS.

La commune des Deux Rivières a augmenté le temps périscolaire de 15 minutes ce qui représente une hausse de la dépense de 743 €. Cette somme va être diminuée de leur attribution.

Il est demandé aux communes membres de délibérer sur ces propositions.

La délibération est adoptée par

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 6

Demande de fonds de concours à la 3CVT

Le Département accorde une subvention de 5 559,00 euros pour les travaux de toiture de la mairie ;

Il est possible de demander un fonds de concours à la Communauté de Commune 3CVT pour un montant de 4 805,00 euros pour ces travaux, Madame le maire demande l'accord du conseil pour envoyer un dossier à la 3CVT.

La délibération est adoptée par :

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°7.

Décision modificative n°2 du budget Eau.

La borne d'eau près du presbytère est cassée, Véolia a présenté un devis de 1300 euros.

La ligne budgétaire est modifiée pour la réalisation de ces travaux :

Dépense compte 61623 et recette compte 70111 1300€

La délibération est adoptée par :

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°8

NON-VALEUR

Le comptable public demande une admission en non-valeur de trois titres de recettes qui ne peuvent être recouverts, d'un montant de 40 681.70€

La délibération est adoptée par :

Pour : 9 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°9

Décision modificative n°2 du budget

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
virt section investissement	023	-27 427	Autres redevances diverses-clés	70388	900
ACHAT FOURNITURES FLEURS	60628	4 000	rectification de compte	70323	-2994
Produits de traitement	60624	168	EOLE éolienne	7037	3468
Sécurité DEKRA SDF	611	900	Impôts directs	73111	21227
Autres bâtiment	615228	3100	Dotation solidarité rurale	74121	5588
Achat programme CERIG	6156	1000	TVA	744	-650
FETES ET CEREMONIE	6232	1 000			
Autre personnel extérieur	6218	4 500	Etat-Compensation exonérations taxes	74834	14680
Frais bancaires	627	500	Etat compensation	74835	-2000
Créances éteintes	6542	40700	Produits exceptionnels divers	7788	1339
RESEAUX DE VOIERIE	615231	13117			
TOTAL		41558			41558
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Acquisition terrain MARTIN	2111	12000	FCTVA	10222	3165
Arbres lavoir, cimetiére,station	2121	3387	Taxe aménagement	10226	2591
Toiture mairie Yvois	21311	6000	Subvention DSIL	1321	99000
Sécurité salle des fêtes Bellat	21318	1600	Subvention toiture Village Yonne	1323	759
SDEY Electicité moulin	21534	9000	Subvention du Département dossier sécurité	1323	2339
eau fontaine gery	21534	400	Subvention Eglise sauvegarde ART Français	1328	-5000
Enedis compteur Moulin	21534	2000	Emprunt Eglise	1641	-40600
Pompe à eau	21578	40	Virt de la section de fonctionnement	O21	-27427
Guirlandes Noël	2188	400			
TOTAL		34827	TOTAL		34827

POINT N°10

Avenant au contrat de protection du personnel de la Commune

Les personnels de la Commune sont assurés par une compagnie en cas d'arrêt de travail. La sinistralité ayant beaucoup augmentée ces dernières années au niveau national, la compagnie propose un réaménagement des conditions financières :

- soit les prestations sont réduites pour le même prix
- soit la cotisation augmente pour des prestations identiques

Le conseil décide l'augmentation de la cotisation pour le maintien des prestations.

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°11

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Des devis ont été demandés pour la plantation d'arbres vers le cimetière et sur le site du lavoir. L'entreprise RENOUER est retenue pour la main d'œuvre.

Les entreprises SERRE DE BON PAIN et SERRES DE WINTER sont retenues pour la fourniture des plantations.

La délibération est adoptée par :

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°12

La salle des fêtes

L'enseigne de la salle des fêtes va être réhabilitée : les anciennes lettres indiquant le relais de poste vont être rénovées.

Une entreprise ART WORK a remis un devis.

Une autre entreprise JNM n'a pas répondu à la mise en concurrence.

Le Conseil valide la commande des travaux de l'entreprise ART WORK.

COMMISSION SALLE DES FETES

Marie Sylvie sera la personne référente pour le prêt des tables et de la location de la salle des fêtes.

Le contrôle de sécurité par les pompiers à la salle a donné un avis favorable, pour l'utilisation de celle-ci. (PV en date du 7 octobre 2021).

QUESTIONS DIVERSES

Emilien :

-La fibre devrait arriver en septembre 2022. La société Yconik gèrera le réseau pendant 30 ans.

La fibre arrivera depuis le village de PREHY.
-Il faut penser à Noël et poser les décorations.

Alain :

Les travaux de réfection de la voirie sont en cours. Ils ne sont pas réceptionnés, des malfaçons seront à reprendre par l'entreprise.

Bertrand :

Des poids lourds circulent régulièrement sur la route de Montallery à Courgis malgré la limitation du tonnage à 10 tonnes.
Les entreprises identifiées sont contactées, et les chauffeurs sensibilisés pour emprunter d'autres routes autorisées.

Nadine :

S'est déjà exprimée pour la commission espaces verts
Dans la rue des pressoirs, il n'y a pas de lumières.

Cécile :

Le planning de ramassage des poubelles est à l'étude pour effectuer un ramassage plus rapproché – une fois toutes les deux semaines est inadapté.

Marie Sylvie :

Une réunion de travail pour le réaménagement du cimetière a eu lieu ce jour.
Le but est de libérer de la place car aujourd'hui il n'en reste pas assez.
Les sépultures seront identifiées par un bureau d'étude spécialisé. Un code couleur sera appliqué en fonction de leur état.
Une réunion d'information aura lieu le 1er décembre à 9 Heures au cimetière.

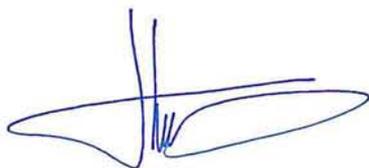
Anthony :

La société de chasse a demandé une clef pour accéder à l'eau à la Fontaine Géry.
Il est rappelé que cette eau n'est pas destinée à nettoyer les automobiles ou autre, car l'eau polluerait le SEREIN.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire

B. THOMAS



Le Maire

